

	NATO	NORTH ATLANTIC COUNCIL
	OTAN	CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD

NATO SANS CLASSIFICATION
 Communicable au Monténégro

17 février 2017

DOCUMENT
 C-M(2017)0008-AS1 (INV)

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
 DE L'OTAN SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS
 DU CENTRE DU PERSONNEL DE L'OTAN
 POUR L'EXERCICE 2014**

NOTE SUR LA SUITE DONNÉE

Le 17 février 2017, au terme d'une procédure d'accord tacite, le Conseil a pris note du rapport de l'IBAN diffusé sous la cote IBA-AR(2015)32, joint au C-M(2017)0008 (INV), et il a approuvé les recommandations contenues dans le rapport du RPPB, y compris celle concernant la communication au public.

(signé) Rose E. Gottemoeller
 Secrétaire générale déléguée

NB : La présente note fait partie du C-M(2017)0008 (INV) et doit être placée en tête de ce document.

NATO SANS CLASSIFICATION



NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable au Monténégro

9 février 2017

DOCUMENT

C-M(2017)0008 (INV)

Procédure d'accord tacite :

17 fév 2017 15:00

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE L'OTAN SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS
DU CENTRE DU PERSONNEL DE L'OTAN
POUR L'EXERCICE 2014**

Note de la secrétaire générale déléguée

1. On trouvera en annexe le rapport du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN (IBAN) sur la vérification des états financiers du Centre du personnel de l'OTAN pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.
2. L'IBAN a émis une opinion avec réserve sur les états financiers 2014 du Centre du personnel de l'OTAN ainsi qu'une opinion avec réserve sur la conformité. Il s'agit là toutefois d'une amélioration par rapport à la déclaration d'abstention qui avait été formulée au sujet des états financiers du Centre pour les exercices 2011, 2012 et 2013. Suite à l'approbation du nouveau mandat du Centre fin 2013, l'exercice 2014 est le premier pour lequel les états financiers ont été établis par le Bureau du contrôle financier du Secrétariat international.
3. L'IBAN s'est dit conscient de l'importance des efforts consentis par le Bureau du contrôle financier pour présenter des états financiers qui soient conformes au Règlement financier de l'OTAN et aux règles et procédures financières ainsi qu'au cadre comptable OTAN, et pour améliorer la gestion et la supervision des activités d'acquisition et de passation de marchés. Les problèmes qui subsistent pour ce qui concerne les activités d'acquisition et de passation de marchés devraient être résolus avec la mise en place du nouveau modèle d'exploitation du Centre du personnel.
4. Le rapport de l'IBAN a été examiné par le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB), qui a lui-même établi un rapport (voir annexe 1), dans lequel il formule des conclusions et des recommandations à l'intention du Conseil.
5. J'estime que ce rapport ne nécessite pas d'examen plus approfondi. Par conséquent, **sauf avis contraire me parvenant d'ici au vendredi 17 février 2017 à 15 heures**, je considérerai que le Conseil aura pris note du rapport de l'IBAN diffusé sous la cote IBA-AR(2015)32 et qu'il aura approuvé les recommandations contenues dans le rapport du RPPB qui y est joint, y compris celle concernant la communication au public.

(signé) Rose E. Gottemoeller

4 annexes

Original : anglais

NATO SANS CLASSIFICATION

-1-



PAGE BLANCHE

**RAPPORT DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE L'OTAN SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS
DU CENTRE DU PERSONNEL DE L'OTAN
POUR L'EXERCICE 2014**

**Rapport
du Bureau de la planification et de la politique générale des ressources**

Références :

- (a) IBA-A(2015)208 // IBA-AR(2015)32
- (b) BC-D(2016)0044
- (c) FC(2016)116, du 15 septembre 2016

Rappel des faits

1. Dans le présent rapport, le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB) formule des observations et des recommandations concernant le rapport du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN (IBAN) cité en référence (a).
2. Le rapport du RPPB tient pleinement compte de l'analyse du rapport de l'IBAN à laquelle a procédé le Comité des budgets dans le document cité en référence (b).

Examen de la question

3. Le RPPB note que l'IBAN a émis une opinion avec réserve sur les états financiers 2014 du Centre du personnel de l'OTAN ainsi qu'une opinion avec réserve sur la conformité. Il considère, sur la base également du rapport du Comité des budgets, qu'il s'agit là d'une amélioration par rapport à la déclaration d'abstention qui avait été formulée au sujet des états financiers du Centre pour les exercices 2011, 2012 et 2013. À cet égard, le RPPB rappelle que, suite à l'entrée en vigueur du mandat révisé du Centre du personnel¹, l'exercice 2014 est le premier pour lequel les états financiers de l'entité ont été établis par le contrôleur des finances du Secrétariat international (SI) et le premier pour lequel l'IBAN s'est vu présenter un jeu complet d'états financiers.

3.1. La réserve relative aux états financiers de 2014 tient au fait que l'IBAN n'a pas été en mesure de fournir l'assurance voulue quant à la comparabilité des soldes de 2014 avec les données de 2013 correspondantes, le Centre du personnel n'ayant pas ajusté les soldes et autres montants de 2013 fournis pour comparaison afin de tenir compte de l'application du cadre comptable OTAN². Le RPPB note que la question des soldes présentés à des fins

¹ C-M(2013)0054.

² C-M(2016)0023.

de comparaison devrait être réglée dans les prochaines années puisque c'est désormais le Bureau du contrôle financier qui se charge d'établir les états financiers du Centre. Le RPPB note à cet égard que l'IBAN s'est dit conscient de l'importance des efforts consentis par le Bureau du contrôle financier pour présenter des états financiers qui soient conformes au cadre comptable OTAN.

3.2. La réserve sur la conformité tient au non-respect des dispositions du Règlement financier de l'OTAN (NFR)³ et du mandat du Centre pour ce qui concerne la passation de marchés et l'acquisition de biens et de services ainsi que la gestion des contrats de concession. Bien que la conformité avec le NFR et avec les règles et procédures financières (FRP) n'ait pas été pleinement atteinte en 2014, l'IBAN s'est dit conscient de l'importance des efforts consentis par le Bureau du contrôle financier pour instaurer une forme de gestion et de supervision en la matière. Le RPPB note à cet égard que les problèmes liés à l'acquisition de biens et de services ainsi qu'aux contrats de concession devraient être résolus suite à la mise en œuvre du plan d'action 2015-2019 relatif aux activités commerciales du siège de l'OTAN⁴ puisque le Centre ne fonctionnera plus de la même manière. Toutefois, sur la base également du rapport du Comité des budgets, il encourage le Bureau du contrôle financier à prendre en considération les recommandations de l'IBAN lorsqu'il s'agira de conclure de nouveaux accords pour le site du nouveau siège de l'OTAN. Suite à l'entrée en vigueur du plan d'action, il est prévu que le mandat du Centre soit revu par le Comité des budgets, ce qui se fera dans le courant de 2016.

4. Pour ce qui est de la communication au public, le contrôleur des finances du SI, ayant examiné les états financiers conformément aux politiques agréées⁵, avait exprimé des préoccupations s'agissant de certaines informations sensibles y figurant au sujet d'une action en justice. Après avoir consulté le Bureau des affaires juridiques, qui lui a confirmé que les informations en question ne posaient pas de problème, le contrôleur des finances du SI a estimé⁶ qu'aucune des catégories d'interdiction OTAN concernant la communication au public de ces états financiers n'était applicable.

Conclusions du RPPB

5. Le RPPB note que l'IBAN a émis une opinion avec réserve sur les états financiers 2014 du Centre du personnel de l'OTAN ainsi qu'une opinion avec réserve sur la conformité. Il s'agit là toutefois d'une amélioration par rapport à la déclaration d'abstention qui avait été formulée au sujet des états financiers du Centre pour les exercices 2011, 2012 et 2013. Suite à l'approbation du nouveau mandat du Centre fin 2013, l'exercice 2014 est le premier pour lequel les états financiers ont été établis par le Bureau du contrôle financier du Secrétariat international.

6. Pour ce qui est des états financiers de 2014, l'IBAN n'a pas relevé d'inexactitudes significatives dans l'état de la performance financière, dans l'état de la situation financière

³ C-M(2015)0025.

⁴ C-M(2015)0069.

⁵ C-M(2008)0116 ; AC/324-D(2014)0010-REV1.

⁶ FC(2016)116, du 15 septembre 2016.

ou dans le tableau des flux de trésorerie. Par ailleurs, la présentation des états financiers de 2014 est conforme au cadre comptable OTAN, et les opérations financières et les informations qui y figurent sont conformes au Règlement financier de l'OTAN (NFR) et au Règlement du personnel civil de l'OTAN. Le RPPB note que l'IBAN s'est dit conscient de l'importance des efforts consentis par le Bureau du contrôle financier pour présenter des états financiers qui soient conformes au NFR et aux FRP ainsi qu'au cadre comptable OTAN, et pour améliorer la gestion et la supervision des activités d'acquisition et de passation de marchés. Le RPPB juge encourageants les progrès réalisés à ce jour et note que les problèmes qui subsistent pour ce qui concerne les activités d'acquisition et de passation de marchés devraient être résolus avec la mise en place du nouveau modèle d'exploitation du Centre du personnel. Toutefois, le Bureau du contrôle financier est invité à prendre en considération les recommandations de l'IBAN relatives aux contrats de concession lorsqu'il s'agira de conclure de nouveaux accords pour le site du nouveau siège de l'OTAN. Suite à la mise en place du nouveau modèle d'exploitation, il est prévu que le mandat du Centre soit revu par le Comité des budgets, ce qui se fera dans le courant de 2016.

7. Des progrès ont été réalisés sur la voie du règlement de questions ayant fait l'objet d'observations au cours de précédents audits puisqu'une suite a été donnée à cinq des douze observations qui subsistaient. Les questions encore en souffrance devraient être réglées d'ici à la fin de 2016. Le RPPB continuera d'assurer le suivi de ces questions.

8. Enfin, le RPPB estime que le rapport de l'IBAN ne contient pas d'informations qui, en vertu de la politique relative à la mise en lecture publique de l'information OTAN⁷, ne peuvent être rendues publiques et, conformément à la politique agréée dans le PO(2015)0052, il recommande par conséquent que le Conseil approuve la communication au public de ce rapport et des états financiers correspondants.

Recommandations du RPPB

9. Le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources recommande au Conseil :

- (a) de prendre note du rapport de l'IBAN diffusé sous la cote IBA-AR(2015)32 ainsi que du présent rapport ;
- (b) d'entériner les conclusions figurant aux paragraphes 6 à 9 du présent rapport ;
- (c) d'inviter le contrôleur des finances du Secrétariat international à appliquer les recommandations de l'IBAN ;
- (d) de noter que les comités chargés des ressources continueront d'assurer le suivi des observations formulées lors des audits ;
- (e) d'approuver, en vertu de la politique agréée dans le PO(2015)0052, la communication au public des états financiers 2014 du Centre du personnel de l'OTAN et du rapport de l'IBAN correspondant (IBA-AR(2015)32).

---000---

⁷ C-M(2008)0116 ; AC/324-D(2014)0010-REV1.

**Note succincte
du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN
à l'intention du Conseil
sur la vérification des états financiers
du Centre du personnel de l'OTAN
pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Le Centre du personnel a été créé par le Conseil en 1970. Il se compose d'un centre sportif, d'un restaurant, de commerces et d'un centre médical. Il permet l'organisation d'activités sportives et culturelles pour les membres du Secrétariat international et de l'État-major militaire international ainsi que pour leurs familles, pour les membres des délégations et des représentations militaires des pays de l'OTAN et des pays partenaires, et pour les retraités de l'OTAN. Le financement du fonctionnement et des activités du Centre est assuré par les cotisations, les abonnements aux activités sportives et sociorécréatives et les activités commerciales, ainsi que grâce à la contribution indirecte du budget civil. En 2014, les recettes du Centre (centre sportif, restaurant, commerces et centre médical) se sont établies à quelque 4,8 millions d'euros.

Le 3 octobre 2013, le Conseil a approuvé la version révisée du mandat et de la structure de gouvernance du Centre (C-M(2013)0054).

Le Collège a émis une opinion avec réserve sur les états financiers 2014 du Centre, tenant à l'élément suivant :

- absence de retraitement des montants de 2013 fournis pour comparaison.

Le Collège a émis une opinion avec réserve sur la conformité, tenant aux éléments suivants :

- problème de conformité avec le Règlement financier de l'OTAN et le mandat du Centre du personnel
- nécessité de revoir et de renégocier les contrats de concession relatifs au centre médical.

Le Collège a également formulé une observation concernant le retard avec lequel ont été publiés les états financiers 2014 du Centre. Ces constatations sont récapitulées dans la lettre d'observations et de recommandations (annexe 4).

Page blanche

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable au Monténégro

ANNEXE 3
C-M(2017)0008 (INV)
IBA-AR(2015)32

COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'OTAN

**RAPPORT SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS
DU CENTRE DU PERSONNEL DE L'OTAN**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NATO SANS CLASSIFICATION

**OPINION DU COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE L'OTAN À L'INTENTION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD**

Rapport sur les états financiers

Le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN a procédé à la vérification des états financiers du Centre du personnel de l'OTAN, composés de l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 et de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif net et du tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que d'un résumé des méthodes comptables importantes et de diverses notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction est chargée d'établir les états financiers conformément au cadre comptable OTAN et aux dispositions du Règlement financier de l'OTAN tels qu'ils ont été fixés par le Conseil de l'Atlantique Nord, et de veiller à ce que les états financiers donnent une image fidèle de la situation de l'entité. Elle est ainsi responsable de la conception, de l'application et de la tenue d'un système de contrôle interne de nature à permettre l'établissement et la présentation d'états financiers qui soient exempts d'inexactitudes significatives, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilité du Collège

Il incombe au Collège de formuler sur ces états financiers une opinion qui soit fondée sur son travail de vérification, lequel aura été effectué conformément aux dispositions de sa charte et aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que le Collège respecte certains principes déontologiques, et qu'il planifie et effectue sa vérification de manière à parvenir à une assurance raisonnable sur le point de savoir si les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Un audit consiste à appliquer des procédures permettant d'obtenir des éléments probants relatifs aux montants et informations figurant dans les états financiers. Les procédures retenues à cette fin sont laissées à l'appréciation de l'auditeur, qui évalue notamment les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci relèvent d'une fraude ou d'une erreur. Pour l'évaluation de ces risques, le système de contrôle interne sur lequel s'appuient l'établissement et la présentation des états financiers de l'entité concernée est pris en considération, le but étant d'élaborer des procédures d'audit qui soient adaptées à la situation considérée et non pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité. Il s'agit aussi de déterminer si les méthodes comptables appliquées sont appropriées et si les estimations comptables faites par la direction sont raisonnables, ainsi que d'évaluer la présentation générale des états financiers.

Le Collège estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion.

Justification de l'opinion avec réserve émise sur les états financiers

Le Collège n'est pas en mesure de fournir l'assurance voulue quant à la conformité des états financiers de 2014 s'agissant des informations de 2013 qui y sont présentées à des fins de comparaison. Cette restriction tient au fait que le Centre du personnel n'a pas ajusté les soldes et autres montants de 2013 fournis pour comparaison, contrairement à ce que prévoit le cadre comptable OTAN. Lors de l'audit des états financiers de 2013, le Collège avait formulé une déclaration d'abstention.

Il en résulte que son opinion sur les états financiers de 2014 est également modifiée en raison des effets que cela pourrait avoir sur la comparabilité des chiffres de 2014 avec ceux de 2013.

Opinion avec réserve sur les états financiers

L'opinion du Collège est que, à l'exception des effets avérés et des effets possibles des questions mentionnées au paragraphe précédent, les états financiers donnent, à tous égards significatifs, une image fidèle, conforme au cadre comptable OTAN, de la situation financière du Centre au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Rapport sur la conformité

Responsabilité de la direction

En plus d'être responsable, comme il est dit plus haut, de l'établissement et de la présentation des états financiers, la direction est chargée de veiller à ce que les opérations financières et les informations présentées dans les états financiers soient conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OTAN et du Règlement du personnel civil de l'OTAN telles qu'elles ont été fixées par le Conseil de l'Atlantique Nord.

Responsabilité du Collège

En plus d'être responsable, comme il est dit plus haut, de la formulation d'une opinion sur les états financiers, le Collège est chargé de se prononcer sur le point de savoir si les opérations financières et les informations présentées dans les états financiers sont, à tous égards significatifs, conformes au Règlement financier de l'OTAN et au Règlement du personnel civil de l'OTAN. Il lui incombe notamment d'appliquer des procédures lui permettant d'obtenir une assurance raisonnable sur le point de savoir si les fonds ont été utilisés pour le règlement de dépenses autorisées et si les opérations correspondantes ont été exécutées conformément à la réglementation en vigueur dans le domaine financier et en matière de personnel. De telles procédures prévoient notamment

l'évaluation des risques de non-conformité significative.

Le Collège estime qu'il a obtenu par son audit les éléments probants nécessaires et suffisants pour lui permettre de formuler une opinion.

Justification de l'opinion avec réserve émise sur la conformité

Le Collège a constaté que le Centre du personnel ne se conformait pas pleinement au Règlement financier de l'OTAN. Dans le domaine des achats, l'acquisition de biens n'a pas toujours fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres et de passation de marchés en bonne et due forme, ce qui est contraire à la réglementation applicable.

S'agissant de la gestion des contrats de concession, le Collège a constaté que plusieurs contrats, relatifs au centre médical notamment, devaient être renouvelés et que par ailleurs de nouveaux contrats avaient été conclus en 2014 sans approbation adéquate.

Opinion avec réserve sur la conformité

L'opinion du Collège est que, à l'exception des effets possibles des questions mentionnées au paragraphe précédent, les opérations financières et les informations présentées dans les états financiers sont, à tous égards significatifs, conformes au Règlement financier de l'OTAN et au Règlement du personnel civil de l'OTAN.

Bruxelles, le 18 décembre 2015

Lyn Sachs
Présidente

COLLÈGE INTERNATIONAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE L'OTAN

**LETTRE D'OBSERVATIONS ET DE RECOMMANDATIONS
CONCERNANT LE CENTRE DU PERSONNEL DE L'OTAN**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Introduction

Le Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN a procédé à la vérification des états financiers du Centre du personnel de l'OTAN pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, et il a émis une opinion avec réserve à leur sujet, ainsi qu'une opinion avec réserve sur la conformité.

Observations et recommandations

À l'issue de l'audit, le Collège a formulé quatre observations et cinq recommandations.

Deux des observations ont une incidence sur l'opinion émise au sujet de la conformité :

- problème de conformité avec le Règlement financier de l'OTAN et le mandat du Centre du personnel
- nécessité de revoir et de renégocier les contrats de concession relatifs au centre médical.

L'une des observations a une incidence sur l'opinion émise au sujet des états financiers :

- absence de retraitement des montants de 2013 fournis pour comparaison.

La dernière observation n'a pas d'incidence sur les opinions émises :

- publication tardive des états financiers 2014 du Centre du personnel.

Le Collège a également fait le point sur la suite donnée aux questions ayant fait l'objet d'observations lors d'audits précédents, et il a constaté que cinq avaient été réglées, que trois avaient été partiellement réglées, que deux avaient été rendues caduques par des observations formulées à l'issue de la vérification des états financiers de 2014 et que deux restaient à régler.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

1. PROBLÈME DE CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT FINANCIER DE L'OTAN ET LE MANDAT DU CENTRE DU PERSONNEL

Contexte

1.1 Le mandat du Centre du personnel de l'OTAN, approuvé par le Conseil le 3 octobre 2013, stipule que « les comptes et les opérations financières du Centre du personnel sont régis par le Règlement financier de l'OTAN – y compris pour ce qui concerne les achats – et en conformité avec les normes IPSAS, et sont soumis à la supervision du contrôleur des finances du SI [...]. ».

1.2 L'article XX.a des règles et procédures financières (FRP) de l'OTAN dispose que « [l]es biens et services doivent être acquis auprès [des] sources gouvernementales ou commerciales les plus économiques » et que « [l]es marchés portant sur un montant supérieur à l'équivalent du double du niveau B des LFE sont adjugés par un comité d'adjudication des marchés ».

Observations

1.3 À l'issue de la vérification des états financiers de 2011 (IBA-AR(2013)05), de 2012 (IBA-AR(2014)01) et de 2013 (IBA-AR(2015)02), le Collège était parvenu à la conclusion que le Centre ne se conformait pas aux dispositions du Règlement financier de l'OTAN (NFR) et des FRP en matière de passation de marchés. Par exemple, l'achat de produits alimentaires et de boissons ne faisait pas l'objet d'appels d'offres en bonne et due forme, et certains contrats n'étaient pas conclus en temps voulu. Qui plus est, les contrats n'étaient pas signés par le contrôleur des finances du Secrétariat international (SI), ce qui est contraire aux FRP.

1.4 Par ailleurs, lors de ses audits précédents, le Collège avait constaté que les contrats de concession n'étaient pas gérés d'une manière adéquate et conforme aux règles applicables.

1.5 Le Collège a constaté que la situation s'était nettement améliorée en 2014 et en 2015 pour ce qui est de la participation du Bureau du contrôle financier du SI à la gestion du Centre. Le Service Achats du SI s'est activement employé à revoir et à renégocier les contrats relatifs au Centre en fonction des risques recensés et des ressources disponibles. Fin 2014 et début 2015, trois appels d'offres ont été lancés, l'un pour l'acquisition de biens destinés au restaurant et les deux autres pour des services en concession. L'opération d'acquisition a été effectuée conformément au NFR puisqu'il a été fait appel à un comité d'adjudication des marchés, et les contrats ont comme il se doit été signés par le contrôleur des finances du SI. Par ailleurs, un certain nombre de contrats de concession ont été renégociés et approuvés par le contrôleur des finances du SI.

1.6 Le Collège est conscient de l'importance des efforts et des ressources que le Bureau du contrôle financier du SI a mis en œuvre pour pouvoir assurer la supervision de la gestion du Centre et remettre de l'ordre en matière de passation de marchés. Il a toutefois constaté que, durant l'exercice 2014, le Centre ne s'était pas pleinement conformé au NFR. L'acquisition de biens destinés au restaurant s'est faite sans que soient établis des contrats et des bons de commande en bonne et due forme, ce qui est contraire à la réglementation applicable. S'agissant par ailleurs de la vente de carburant détaxé, aucun contrat n'est encore signé et un nouvel appel d'offres doit être lancé.

1.7 En ce qui concerne la gestion des contrats de concession, le Collège a constaté que plusieurs contrats, relatifs au centre médical notamment, devaient être renouvelés et que par ailleurs de nouveaux contrats avaient été conclus en 2014 sans approbation adéquate. Qui plus est, il n'a toujours pas été établi de contrats avec les moniteurs de sport.

Recommandation

1.8 Le Collège recommande au Secrétariat international de continuer d'œuvrer à ce que le Centre du personnel se conforme pleinement au Règlement financier de l'OTAN.

Commentaires du SI

En 2015, un contrat a été signé avec le prestataire des services de restauration du siège de l'OTAN, ce qui réglera la question de l'achat de produits alimentaires et de boissons par le Centre du personnel. Pour ce qui concerne les autres contrats, le SI va devoir mettre en balance, d'une part, l'effort à consentir et, d'autre part, le fait que le Centre tel qu'il fonctionne aujourd'hui est appelé à cesser ses activités fin 2016.

Le SI est ravi de constater que le Collège est conscient des importantes améliorations qui ont été apportées. Des mesures ont été prises pour remédier à la question des contrats conclus en l'absence d'approbation préalable. Le SI souscrit à la recommandation.

2. NÉCESSITÉ DE REVOIR ET DE RENÉGOCIER LES CONTRATS DE CONCESSION RELATIFS AU CENTRE MÉDICAL

Contexte

2.1 Le mandat du Centre du personnel de l'OTAN stipule que « les comptes et les opérations financières du Centre du personnel sont régis par le Règlement financier de l'OTAN – y compris pour ce qui concerne les achats [...] ».

Observations

2.2 Lors de l'audit des états financiers de 2012 (IBA-AR(2014)01) et de 2013 (IBA-AR(2015)02), le Collège avait constaté que les loyers prévus dans les contrats de concession conclus avec les praticiens du centre médical ne correspondaient pas toujours aux loyers effectivement perçus. En fait, les loyers fixés avaient été modifiés (à la hausse ou à la baisse) sans accord écrit ou avenants aux contrats existants.

2.3 Le Collège avait également constaté que le mécanisme de fixation des loyers n'était pas clair puisqu'on ignore si les dépenses de fonctionnement communes, les dépenses d'approvisionnement en eau/énergie et les autres dépenses administratives sont comprises dans le loyer ou si les concessionnaires sont tenus de les rembourser en sus. Ainsi, rien ne permet de déterminer avec certitude si les loyers perçus auprès des concessionnaires couvrent les frais de fonctionnement du centre médical.

2.4 Par ailleurs, les contrats n'avaient pas été signés et approuvés par le contrôleur des finances du SI comme il se doit, et certains avaient pris fin et devaient donc être prolongés ou faire l'objet d'un nouvel appel d'offres.

2.5 Le Collège a constaté qu'aucune avancée n'avait été réalisée à cet égard en 2014 et il convient dès lors de revoir et de renégocier les contrats de concession conclus pour le centre médical.

2.6 Le Collège est conscient de l'importance des efforts que, depuis l'entrée en vigueur du nouveau mandat du Centre du personnel, en octobre 2013, le Bureau du contrôle financier du SI a consentis pour pouvoir assurer la supervision et le contrôle de la gestion des activités de cette entité. Le Service Achats et le contrôleur des finances du SI ont revu et renégocié un certain nombre de contrats de concession et de contrats de travail en fonction des risques recensés et des ressources disponibles.

Recommandation

2.7 Le Collège recommande au Secrétariat international de revoir le fonctionnement du centre médical ainsi que les contrats en vigueur, et ce avant l'emménagement dans le nouveau Siège. Il lui recommande aussi de faire en sorte que le mécanisme de fixation des loyers à facturer aux concessionnaires du centre médical repose sur des principes clairs, garantissant que l'ensemble des frais d'occupation des locaux soit couvert, y compris l'approvisionnement en eau/énergie ainsi que la gestion administrative.

2.8 Les contrats de concession visés doivent être revus et renégociés par le Service Achats du Secrétariat international et approuvés comme il se doit par le contrôleur des finances du Secrétariat international.

Commentaires du SI

Le Collège est conscient des efforts consentis et des améliorations obtenues par le Bureau du contrôle financier, qui a basé son action sur les risques recensés et les ressources disponibles. À cet égard, il reste à revoir les contrats relatifs au centre médical. Ainsi qu'il a déjà été dit, il conviendra de mettre en balance, d'une part, l'effort à consentir et, d'autre part, le fait que le Centre du personnel tel qu'il fonctionne aujourd'hui est appelé à cesser ses activités fin 2016. Comme le Collège le sait, les activités d'acquisition sont principalement axées sur les besoins liés au nouveau siège de l'OTAN.

3. PUBLICATION TARDIVE DES ÉTATS FINANCIERS 2014 DU CENTRE DU PERSONNEL

Contexte

3.1 Selon l'article 27 du NFR, les états financiers doivent être publiés au plus tard le 30 avril suivant la fin de l'exercice considéré. À compter de l'exercice 2015, cette échéance est ramenée au 31 mars.

Observations

3.2 L'exercice 2014 est le premier pour lequel le contrôleur des finances du SI présentait un jeu complet d'états financiers pour le Centre du personnel. Les années précédentes, le Collège s'était vu présenter des états financiers incomplets, dans l'établissement desquels le Bureau du contrôle financier du SI n'était guère intervenu.

3.3 Pour l'exercice 2014, le contrôleur des finances du SI a présenté des états financiers établis par le Bureau du contrôle financier du SI avec la contribution du Centre. Toutefois, ces documents ont été communiqués au Collège le 13 août 2015, soit plus de trois mois après la date butoir.

Recommandation

3.4 Le Collège recommande au Secrétariat international de mettre au point une procédure qui lui permette d'établir, d'examiner et de publier les états financiers de manière adéquate pour le 31 mars suivant la fin de l'exercice financier considéré.

Commentaires du SI

C'était la première fois que le Bureau du contrôle financier du SI publiait les états financiers du Centre du personnel. Le SI est ravi de constater que le Collège estime qu'à tous égards significatifs, ceux-ci donnent une image fidèle, conforme au cadre comptable OTAN, de la situation financière du Centre au

31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Le retard avec lequel ils ont été publiés est à mettre en relation avec les mesures qu'il a fallu prendre dans un premier temps pour mettre en place un cadre de travail, étant donné que c'était la première fois que le Bureau du contrôle financier publiait les états financiers du Centre.

4. ABSENCE DE RETRAITEMENT DES MONTANTS DE 2013 FOURNIS POUR COMPARAISON

Contexte

4.1 Le mandat du Centre a été approuvé par le Conseil en octobre 2013 mais, dans la pratique, il n'est entré en vigueur que le 1^{er} janvier 2014. Il prévoit que le compte rendu financier s'effectue sur la base du cadre comptable OTAN (IPSAS adaptées). Le mandat précédent ne spécifiait pas clairement quel cadre comptable s'appliquait.

4.2 Le paragraphe 47 de l'IPSAS 3 (*Méthodes comptables, changements d'estimation comptables et erreurs*) stipule que l'entité doit corriger de manière rétrospective les erreurs significatives d'une période antérieure dans le premier jeu d'états financiers dont la publication est autorisée après leur découverte.

Observations

4.3 L'exercice 2014 est le premier pour lequel un jeu complet d'états financiers a été établi par le contrôleur des finances du SI et présenté au Collège. Les années précédentes, le Collège s'était déclaré dans l'impossibilité d'exprimer une opinion au motif que les états financiers présentés étaient incomplets et n'indiquaient pas dans quel cadre de compte rendu financier ils s'inscrivaient.

4.4 Dans les états financiers 2014 du Centre du personnel figurent des soldes de 2013, fournis à des fins de comparaison. Le Collège a constaté que le SI n'avait pas correctement ajusté ces montants ni les informations figurant dans les notes pour tenir compte de l'application du cadre comptable OTAN.

4.5 Le Collège a établi que les soldes de 2013 fournis pour comparaison comportaient des inexactitudes significatives car ils n'avaient pas été retraités comme il convient. Il a par exemple constaté que les soldes inter-entités de 2013 n'avaient pas été éliminés ou encore que les recettes de 2013 étaient surévaluées du fait que certaines erreurs de l'exercice précédent n'avaient pas bien été corrigées. Par ailleurs, le Collège a constaté que des ajustements avaient été apportés en 2014 aux immobilisations corporelles et incorporelles sans ajustement correspondant des soldes fournis pour comparaison. Qui plus est, aucune information sectorielle relative à 2013 n'a été présentée pour comparaison dans les notes jointes aux états financiers de 2014.

4.6 Par ailleurs, certains soldes présentés dans l'état de la situation financière de 2014 le sont sous d'autres intitulés que ceux de 2013, ce qui réduit leur comparabilité avec les chiffres de l'exercice précédent.

4.7 Le Collège n'a pas relevé d'inexactitudes significatives dans l'état de la performance financière, l'état de la situation financière et le tableau des flux de trésorerie de 2014. Il est conscient des efforts importants que le Bureau du contrôle financier du SI a consentis pour publier des états financiers conformes au cadre comptable OTAN.

Recommandation

4.8 Le Collège recommande au Secrétariat international de continuer d'améliorer la présentation des états financiers et de se conformer aux exigences du cadre comptable OTAN (IPSAS 3) en veillant à présenter et à ajuster de manière adéquate les soldes fournis pour comparaison lorsqu'il y a lieu.

Commentaires du SI

Les états financiers de 2013 n'ont pas été publiés sous la responsabilité du Bureau du contrôle financier du SI, ce qui explique qu'il n'a pas été possible d'y apporter de modifications substantielles et permettre ainsi la comparaison avec les états financiers de 2014. La question des montants fournis pour comparaison devrait être réglée dans les années à venir.

SUITES DONNÉES AUX OBSERVATIONS ANTÉRIEURES

Le Collège a fait le point sur la suite donnée aux observations et recommandations formulées à l'issue d'audits précédents. On en trouvera un résumé dans le tableau ci-dessous.

Suites données aux observations antérieures

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
1. IBA-AR(2015)02 (exercice 2013), paragraphe 1 PRÉSENTATION D'UN JEU INCOMPLET D'ÉTATS FINANCIERS – PROBLÈME DE CONFORMITÉ AVEC LE NFR ET LE MANDAT DU CENTRE DU PERSONNEL Étant donné le caractère incomplet des états financiers qui lui ont été présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Collège n'a pas été en mesure d'exprimer une opinion sur les comptes du Centre pour cet exercice. Recommandation du Collège Le Collège recommande qu'un jeu complet d'états financiers soit établi et approuvé conformément au NFR et au cadre comptable OTAN.	Le contrôleur des finances du SI a publié un jeu complet d'états financiers pour l'exercice 2014.	Question réglée.
2. IBA-AR(2015)02 (exercice 2013), paragraphe 2 ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICES – PROBLÈME DE CONFORMITÉ AVEC LE NFR ET LE MANDAT DU CENTRE DU PERSONNEL Recommandation du Collège Le Collège recommande au Centre du personnel de se conformer au NFR et donc de veiller à ce que l'acquisition de biens et de services s'effectue dans le respect de l'obligation de procéder par appel d'offres, sauf en cas de dérogation. Des contrats doivent être conclus pour tout achat d'importance, avec cosignature du contrôleur des finances du SI.	Observation rendue caduque par une observation formulée pour l'exercice 2014.	Observation rendue caduque par une observation formulée pour l'exercice 2014.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0008
IBA-AR(2015)32

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
3. IBA-AR(2015)02 (exercice 2013), paragraphe 3 RISQUES ASSOCIÉS À LA PRÉSENCE D'UN ACTIF NET NÉGATIF Au 31 décembre 2013, le passif total (2 046 426 euros) dépassait l'actif total (1 061 140 euros). Le Centre du personnel présentait donc un actif net négatif, situation qui comporte un risque. C'était également le cas en 2011 et en 2012. Recommandation du Collège Le Collège recommande que, dans le cadre de la transition vers le nouveau Siège, le Bureau exécutif du Centre du personnel et les pays tiennent compte de l'existence d'un actif net négatif au moment de se pencher sur la stratégie commerciale et tarifaire du Centre. À l'avenir, tant les bénéfices que les flux de trésorerie devront faire l'objet d'un compte rendu complet et d'un suivi rapproché.	Au 31 décembre 2014, le passif total (2 170 525 euros) dépassait l'actif total (860 539 euros). Le Centre du personnel présente donc encore un actif net négatif. Le plan d'action 2015-2019 du Centre du personnel a été approuvé par les pays. Ce document prévoit des mesures devant garantir la viabilité financière des activités commerciales du Centre.	Question réglée.
4. IBA-AR(2015)02 (exercice 2013), paragraphe 4 NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR UN CONTRAT AVEC LES MONITEURS DE SPORT Le Collège a constaté que l'acquisition de ce type de services ne faisait l'objet d'aucun contrat. En 2013, le montant total en jeu s'élevait à 50 562 euros. Recommandation du Collège Le Collège recommande au Centre du personnel et au SI d'établir des contrats avec les moniteurs de sport, fixant notamment les tarifs et les clauses et conditions applicables.	Il n'a pas encore été établi de contrats avec les moniteurs de sport.	Question restant à régler.
Commentaires du SI <i>Il est prévu de le faire en 2016.</i>		

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
5. IBA-AR(2014)01 (exercice 2012), paragraphe 5.3 GESTION INADÉQUATE DES CONTRATS DE CONCESSION DES ESPACES COMMERCIAUX DU CENTRE DU PERSONNEL ET DU BÂTIMET PRINCIPAL DU SIÈGE Le Collège a décelé d'importantes faiblesses dans la gestion des contrats de concession du Centre du personnel. Ainsi, de nouveaux contrats et des avenants aux contrats existants ont été signés qui ont sensiblement modifié les conditions contractuelles et financières et les ont rendues moins intéressantes pour le Centre, diminuant ainsi la rentabilité des concessions concernées. Par ailleurs, les loyers prévus dans les contrats de concession n'ont, dans plusieurs cas, pas été perçus, ce qui s'est traduit par des produits et un actif net s'élevant à 117 000 euros de moins qu'escompté. Qui plus est, les contrats n'ont pas été cosignés par le contrôleur des finances du SI et il n'y a pas eu de consultation entre le Centre et le SI au sujet des importantes modifications qui ont été apportées aux termes de deux contrats. Le Collège a constaté un manque de communication entre le SI et le Centre ainsi qu'avec le Comité de direction du Centre, responsable du bon fonctionnement du Centre d'après l'ancien mandat. Le Collège a également constaté que le SI n'avait pas correctement assumé le rôle qui lui est dévolu par les FRP, à savoir s'assurer qu'un système efficace de contrôle interne est en place et que les fonds hors budget font l'objet d'examens réguliers (articles 18 et 21). Recommandation du Collège Le Collège recommande de revoir le contrat de concession prévoyant actuellement le versement d'une « intervention ». Le Centre du personnel devrait, en étroite consultation avec le SI, déterminer si l'existence de ce type de services est souhaitable pour l'OTAN. À l'issue de cette réflexion, un nouveau contrat pourra éventuellement être établi.	En 2013 et en 2014, le Centre du personnel, le Bureau du contrôle financier du SI et le Bureau exécutif se sont attachés à passer en revue et à adapter les contrats de concession en vigueur ainsi qu'à mettre en œuvre de nouvelles procédures pour la gestion de ce type de contrats. Un certain nombre de contrats de concession ont été revus et renégociés et les contrats nouvellement conclus ont été signés par le contrôleur des finances du SI. Par ailleurs, trois nouveaux contrats ont été signés sur la base d'une procédure d'appel d'offres en bonne et due forme. Les contrats restants sont à l'examen au sein du Service Achats du SI. La principale tâche restant à accomplir est la revue des contrats relatifs au centre médical. Les loyers qui demeuraient en souffrance ont été perçus. Dans un cas, la redevance de concession due pour 2013 et 2014 n'a pas encore été perçue car des discussions sont en cours avec le concessionnaire au sujet du calcul de la commission.	Observation rendue caduque par une observation formulée pour l'exercice 2014.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0008
IBA-AR(2015)32

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
Le Collège recommande au SI de solliciter un avis juridique sur la validité des deux contrats évoqués au paragraphe 5.3.17. Le Collège recommande qu'à l'avenir, tous les contrats soient cosignés soit par le contrôleur des finances du SI soit par le chef du Service Achats, en fonction du montant en jeu. Par ailleurs, tous les contrats en vigueur devraient être passés en revue et actualisés, et les contrats prenant fin devraient être prolongés ou faire l'objet d'un nouvel appel d'offres. Le Collège recommande que les loyers échus soient perçus conformément aux dispositions des contrats. Le Collège recommande que la coopération entre le SI et le Centre soit renforcée, notamment au moyen de consultations avec le Service Achats et le conseiller juridique du SI pour les contrats complexes. Le contrôleur des finances du SI devrait s'assurer qu'un système efficace de contrôle interne est en place au Centre, conformément aux FRP, avec un examen régulier de la situation. Le Collège recommande que le SI et le Centre veillent à ce que le plan d'entreprise du Centre pour 2014-2018, en cours d'élaboration, soit établi sur la base d'informations fiables et correctes reflétant toutes les activités générant des dépenses et des recettes.		
6. IBA-AR(2014)01 (exercice 2012), paragraphe 5.4 CENTRE MÉDICAL – NÉCESSITÉ D'ACTUALISER LES CONTRATS EN VIGUEUR Le Collège a constaté que des changements avaient été apportés aux loyers agréés dans les contrats avec les praticiens, sans accord écrit ou amendement contractuel. Qui plus est, aucun contrat n'avait été signé par le contrôleur des finances du SI, et deux contrats avaient pris fin.	Observation rendue caduque par une observation formulée pour l'exercice 2014.	Observation rendue caduque par une observation formulée pour l'exercice 2014.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0008
IBA-AR(2015)32

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
Recommandation du Collège Le Collège recommande qu'aucune modification des loyers agréés dans les contrats ne soit effectuée sans accord écrit. Par ailleurs, les contrats doivent être cosignés par le contrôleur des finances du SI.		
7. IBA-AR(2014)01 (exercice 2012), paragraphe 5.6 RISQUE DE NON-RECouvreMENT DE MONTANTS À RECEVOIR DU FAIT D'UNE ACTION EN JUSTICE Le Collège a constaté que rien n'assure que le Centre du personnel puisse recouvrer la totalité d'une créance en souffrance. La persistance de ce problème a des incidences sur les besoins de trésorerie quotidiens du Centre. Recommandation du Collège Le Collège recommande au Centre du personnel de déterminer, en coopération avec le contrôleur des finances et le conseiller juridique du SI, s'il est raisonnable de compter sur le recouvrement de ces montants ou s'il est préférable de constituer une provision pour créances douteuses, en application des IPSAS.	L'action en justice est toujours en cours. Le Comité des budgets et le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources ont été informés de l'évolution de ce dossier à plusieurs occasions. En 2014, le SI a versé au Centre une avance de fonds de manière à le décharger des incidences de ce problème. L'action en justice engage une autre entité OTAN. Ainsi, sous réserve de l'issue qui y sera donnée, le contrôleur des finances du SI compte percevoir les montants en question auprès de cette entité.	Question partiellement réglée.
Commentaires du SI <i>Le SI souscrit à la recommandation. L'action en justice fait suite à un litige d'ordre contractuel entre la Force pour le Kosovo et une société privée à propos de services fournis sur le territoire kosovar. Ce litige ne concerne en rien ni le Centre du personnel ni le SI. Dans le cadre des procédures juridiques en cours devant les tribunaux du pays hôte, la société privée a attaqué certains des commerçants présents au Centre du personnel. Le bureau du conseiller juridique suit de près le déroulement de ces procédures et il communique régulièrement au sujet de leur état d'avancement.</i>		

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0008
IBA-AR(2015)32

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
8. IBA-AR(2013)05 (exercice 2011), paragraphe 5.2.6 DIVERGENCES ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES DONNÉES DÉTAILLÉES – SOUS-ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES Le Collège a constaté que les produits d'exercices précédents avaient été sous-évalués de 293 242 euros et que la valeur brute des immobilisations corporelles avait été sous-évaluée du même montant. Cela tient au fait que la valeur des immobilisations corporelles a été réduite là où il aurait fallu comptabiliser des revenus au titre des produits. Le Collège a également relevé des divergences inexplicables dans la valeur des immobilisations corporelles. Recommandation du Collège Le Collège recommande au Centre du personnel d'effectuer les ajustements nécessaires pour que la valeur des immobilisations corporelles soit correcte. Le Collège recommande également au Centre de procéder régulièrement (au moins une fois par an) à un rapprochement entre les grands livres auxiliaires et les grands livres généraux pour repérer les éventuelles erreurs relatives aux immobilisations corporelles.	Le Collège a constaté que le Centre avait corrigé certaines divergences mais qu'il subsistait plusieurs divergences entre les grands livres auxiliaires et les grands livres généraux s'agissant des immobilisations corporelles. Les divergences ont trait aux activités du centre sportif. Le Collège recommande au Centre du personnel d'effectuer les ajustements nécessaires pour la valeur des immobilisations corporelles soit correcte. Le Collège recommande également au Centre de procéder régulièrement (au moins une fois par an) à un rapprochement entre les grands livres auxiliaires et les grands livres généraux pour repérer les éventuelles erreurs relatives aux immobilisations corporelles.	Question restant à régler.
9. IBA-AR(2013)05 (exercice 2011), paragraphe 5.3.1 SURÉVALUATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DUES À LA NON-ÉLIMINATION DES SOLDES INTER-ENTITÉS Les soldes inter-entités, représentant 24 830 euros au total, n'ont pas été dûment éliminés dans les états financiers de 2011, avec pour conséquence une surévaluation des produits et des charges ainsi que des montants à recevoir et à payer. Recommandation du Collège Le Collège recommande au Centre du personnel d'améliorer le repérage et	Tous les soldes inter-entités significatifs avaient été éliminés au stade de la consolidation.	Question réglée.

NATO SANS CLASSIFICATION

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0008
IBA-AR(2015)32

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
l'élimination des soldes inter-entités lors de l'établissement des états financiers, de manière à présenter une image fidèle de ses produits et charges.		
10. IBA-AR(2013)05 (exercice 2011), paragraphe 5.3.2 CONSTITUTION D'UN FONDS DE RÉSERVE EN VUE DU DÉMÉNAGEMENT VERS LE NOUVEAU SIÈGE Le Centre du personnel n'a pas rendu compte de la constitution d'une réserve (à partir de l'actif net) en vue du déménagement vers le nouveau Siège. Par ailleurs, le passif étant actuellement supérieur à l'actif, le Centre n'est pas en mesure de constituer pareille réserve. Recommandation du Collège Le Collège recommande qu'une fois qu'il sera en mesure de constituer une réserve en vue du déménagement vers le nouveau Siège (c'est-à-dire lorsqu'il présentera un actif net positif), le Centre veille à mentionner l'existence de cette réserve sous la rubrique actif net.	Le solde du passif dépassant le solde de l'actif en 2014, le Centre n'est pas en mesure de constituer une réserve en vue du déménagement. Le plan d'action 2015-2019 du Centre du personnel a été approuvé par les pays. Ce document prévoit des mesures devant garantir la viabilité financière des activités commerciales du Centre. Les dépenses qui pourraient résulter du transfert du Centre du personnel dans le nouveau Siège seront prises en charge sur le budget du programme de transition.	Question réglée.
11. IBA-AR(2013)05 (exercice 2011), paragraphe 5.4.1 PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ DE TRAVAIL PAR ÉQUIPES Cette indemnité a été versée à deux agents de catégorie A en l'absence d'approbation adéquate. Cette pratique n'est pas conforme au RPC. Recommandation du Collège Si le SI souhaite continuer de verser l'indemnité de travail par équipes à ces agents du Centre du personnel, le Collège lui recommande de solliciter l'approbation du comité financier concerné.	Les deux agents ont continué de percevoir l'indemnité de travail par équipes en 2012, en 2013 et en 2014 en l'absence d'approbation adéquate. Au total, 4 314 euros ont été perçus à ce titre en 2014. Le Bureau exécutif du Centre du personnel a décidé de mettre un terme au versement de cette indemnité à compter du 1^{er} octobre 2015.	Question réglée.

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0008
IBA-AR(2015)32

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
12. IBA-AR(2013)05 (exercice 2011), paragraphe 5.5 LACUNES DANS LES CONTRÔLES INTERNES ET LES MÉTHODES COMPTABLES Le Collège a constaté que les documents décrivant les méthodes comptables internes du Centre du personnel ne couvraient pas tous les domaines et processus comptables. Il a également constaté que les contrôles internes présentaient des failles et que la séparation des tâches était inadéquate, notamment pour ce qui concerne la gestion des stocks, avec pour conséquence un risque accru d'erreur et de fraude. Recommandation du Collège Sur la base de la décision du Conseil concernant la structure de gouvernance et le mandat révisés du Centre du personnel, le Collège recommande au Centre du personnel d'élaborer des méthodes comptables adéquates, qui couvrent les principaux domaines et processus comptables, l'objectif étant de garantir une administration financière efficace. Le Collège recommande également au Centre du personnel d'améliorer les contrôles internes déjà en place, de veiller à instaurer une séparation adéquate des tâches dans les domaines clés, tels que la gestion des stocks, et d'assurer un meilleur suivi de l'efficacité des contrôles, en collaboration avec le contrôleur des finances du SI.	En 2014 et en 2015, le Bureau du contrôle financier du SI a pris une part beaucoup plus active à la gestion quotidienne du Centre, le Service Achats s'étant par exemple vu confier la gestion de l'ensemble des contrats relatifs au Centre. Le Collège a constaté qu'il restait nécessaire de mettre à jour les documents décrivant les méthodes comptables internes, car les instructions permanentes actuellement en place ne couvrent pas en détail tous les domaines et processus comptables, en particulier la gestion des stocks, les méthodes de mise au rebut, etc. On observe une concentration des responsabilités dans les mains d'un nombre restreint d'agents clés, notamment pour ce qui est de la gestion des stocks de produits alimentaires et de boissons. Dans ce domaine, c'est une seule et même personne qui s'occupe des commandes, du suivi des stocks, de la réception des marchandises, et du contrôle physique des stocks. Pour ce qui concerne les opérations bancaires, il est impossible d'instaurer une séparation complète des tâches en raison de l'effectif du Centre. Le contrôleur des finances du SI devrait veiller à ce que des	Question partiellement réglée.

NATO SANS CLASSIFICATION

Communicable au Monténégro

ANNEXE 4
C-M(2017)0008
IBA-AR(2015)32

OBSERVATION/RECOMMANDATION	MESURES PRISES	ÉTAT DE LA QUESTION
	contrôles internes adéquats soient en place dans les domaines clés de l'activité du Centre. Le Collège recommande au Bureau du contrôle financier du SI de prendre une part plus active encore dans les domaines tels que les opérations bancaires et la gestion des stocks de manière à s'assurer qu'un système efficace de contrôle interne soit en place.	

**NATO STAFF CENTRE
FINANCIAL STATEMENTS AS AT 31/12/2014
FINANCIAL YEAR 2014**

Annexes:

- 1 Statement of financial position
- 2 Statement of financial performance
- 3 Cash Flow Statement
- 4 Statement of changes in net assets
- 5 Explanatory notes to the financial statements

Nato Staff Center Statement of Financial Position

As at 31 December 2014

	Notes	EUR Current year 31-Dec-14	EUR Prior Year 31-Dec-13	EUR Variance CY-PC
ASSETS				
CURRENT ASSETS				
Cash and Cash equivalents	4			
Cash		4,120.00	4,120.00	0.00
Current bank accounts		164,046.17	312,057.80	-148,011.63
Cash equivalents		9,214.13	29,369.75	-20,155.62
Total Cash and Cash Equivalents		177,380.30	345,547.55	-168,167.25
Receivables	5			
Receivables from Nations		0.00	0.00	0.00
Receivables from clients		287,573.87	406,197.39	-118,623.52
Other Receivables		3,787.65	3,261.34	526.31
Total Receivables		291,361.52	409,458.73	-118,097.21
Inventories	6			
Inventory sports		7,583.67	6,119.13	1,464.54
Inventory restaurant		25,340.99	22,798.50	2,542.49
Inventory commercial area		338,393.24	275,537.35	62,855.89
Total Inventories		371,317.90	304,454.98	66,862.92
TOTAL CURRENT ASSETS		840,059.72	1,059,461.26	-219,401.54
NON CURRENT ASSETS				
	7			
Receivables		0.00	0.00	0.00
Infrastructure, Plant and Equipment		2,878.88	1,679.10	1,199.78
Land and buildings		0.00	0.00	0.00
Other		17,600.00	0.00	17,600.00
TOTAL NON CURRENT ASSETS		20,478.88	1,679.10	18,799.78
TOTAL ASSETS		860,538.60	1,061,140.36	-200,601.76

Nato Staff Center Statement of Financial Position

As at 31 December 2014

	Notes	EUR Current year 31-Dec-14	EUR Prior Year 31-Dec-13	EUR Variance CY-PC
LIABILITIES				
CURRENT LIABILITIES				
Payables	8			
Payable to suppliers		524,893.15	466,312.50	58,580.65
Current portion of debt payable after one year		9,600.00		9,600.00
Total Payables		534,493.15	466,312.50	68,180.65
TOTAL CURRENT LIABILITIES		534,493.15	466,312.50	68,180.65
NON-CURRENT LIABILITIES				
	9			
Long-term Pension debt and charges		1,401,671.64	1,580,113.42	-178,441.78
Long-term loans		234,360.03		234,360.03
TOTAL NON-CURRENT LIABILITIES		1,636,031.67	1,580,113.42	55,918.25
TOTAL LIABILITIES		2,170,524.82	2,046,425.92	124,098.90
NET ASSETS				
	10			
Surplus (deficit) of previous years		-985,285.56	-1,021,969.53	36,683.97
Surplus (deficit) of the period		-324,700.66	3,350.64	-328,051.30
Capital subsidies		0.00	33,333.33	-33,333.33
TOTAL NET ASSETS		-1,309,986.22	-985,285.56	-324,700.66
TOTAL BALANCE		860,538.60	1,061,140.36	-200,601.76

Nato Staff Center Statement of Financial Performance
For the year ended 31 December 2014

	Notes	EUR Current year 31-Dec-14	EUR Prior Year 31-Dec-13	EUR Variance CY-PC
Revenue	11			
Sales		4,480,886.09	4,655,111.50	-174,225.41
Concessions		341,331.17	469,441.79	-128,110.62
Financial revenue		3,574.66	5,508.03	-1,933.37
Other revenue		500.00	0.00	500.00
TOTAL REVENUE		4,826,291.92	5,130,061.32	-303,769.40
Expenses	12			
Wages, salaries and employee benefits		1,872,705.82	2,053,942.12	-181,236.30
Outsourced services		1,252,994.86	942,670.12	310,324.74
Operating costs		206,166.06	239,132.05	-32,965.99
Cost of goods sold		1,795,500.41	1,858,077.20	-62,576.79
Depreciation and amortization		13,059.22	23,435.42	-10,376.20
Financial costs		10,566.21	9,453.77	1,112.44
TOTAL EXPENSES		5,150,992.58	5,126,710.68	24,281.90
SURPLUS (DEFICIT) FOR THE PERIOD	10	-324,700.66	3,350.64	-328,051.30

ANNEX 3 to
FC(2015)071**Nato Staff Center Cash Flow Statement**

As at 31 December 2014

	Notes	EUR Current year 31-Dec-14	EUR Prior Year 31-Dec-13
Cash flows from operating activities			
Surplus (deficit) of the period	11&12	-324,700.66	3,350.64
Depreciation	12	13,059.22	
Loss on sale of PPE			
Decrease (increase) in receivables	5	118,097.21	-127,807.97
Decrease (increase) in inventories	6	-66,862.92	84.94
Increase (decrease) in payables	8	58,580.65	154,251.41
Net cash flows from operating activities		-201,826.50	29,879.02
Cash flows from investing activities			
Purchase of PPE	7	-3,059.00	-1,679.10
Proceeds from sale of PPE			
Net cash flows from investing activities		-3,059.00	-1,679.10
Cash flows from financing activities			
Reimbursement of pensions' liability	9	-178,441.78	-222,981.46
Advances received	9	243,960.03	
Finance lease liability	7&14	-28,800.00	
Net cash flows from financing activities		36,718.25	-222,981.46
Net increase (decrease) in cash and cash equivalents		-168,167.25	-194,781.54
Cash and cash equivalents at beginning of period	4	345,547.55	540,329.09
Cash and cash equivalents at end of period	4	177,380.30	345,547.55

ANNEX 4 to
FC(2015)071

Nato Staff Center
Statement of changes in net assets

	Accumulated surplus (deficit)
Balance at 31/12/2012	-988,636.20
Revaluation of investments	0.00
Net surplus (deficit) for the period	3,350.64
Balance at 31/12/2013	-985,285.56
Revaluation of investments	0.00
Net surplus (deficit) for the period	-324,700.66
Balance at 31 december 2014	-1,309,986.22

**EXPLANATORY NOTES TO THE NATO STAFF CENTRE
2014 FINANCIAL STATEMENTS**

NOTE 1: GENERAL INFORMATION

These financial statements cover the financial operations relating to the NATO Staff Centre.

The NATO Staff Centre provides morale, welfare, and recreational activities and services at NATO Headquarters in Brussels for the personnel and families of the NATO International Staff, International Military Staff, NATO Agencies, member nations' Delegations and Military Representations, to personnel and families of Partner Nations, and to other approved users.

The NATO Staff Centre is located on the premises of the NATO Headquarters in Brussels.

The NATO Staff Centre shares the legal status of NATO.

The NATO Staff Centre is considered a part of the NATO-IS International Staff. The budgetary resources of the NATO International Staff and for the operations of the NATO Headquarters in Brussels are provided through the Civil Budget which is approved by the North Atlantic Council.

Governance:

On 3 October 2013, the North Atlantic Council approved under reference C-M(2013)0054 a new "Staff Centre Governance and Mandate" with the objective of achieving a substantial decrease in the level of contribution from the Civil Budget from 2014 onwards and moving to a fully customer funded model after the move to the New NATO Headquarters.

Governance can be summarised as follows:

- The Staff Centre Executive Board is responsible for the oversight and guidance of the Staff Centre, its proper administration and management. It is chaired by the Assistant Secretary General for Executive Management (NATO International Staff). Members of the Executive Board are the Assistant Secretary General for Executive Management, the Director Staff Centre, the Deputy Assistant Secretary General for Headquarters Support and Transformation, the Deputy Assistant Secretary General for Human Resources, the International Military Staff Executive Coordinator, and the Head, Budget and Planning and Analysis, International Staff. Two members of the Budget Committee attend ex-officio and therefore do not take part in the decision making.
- The Staff Centre Customer Service Board, chaired by the Assistant Secretary General for Human Resources, exercises oversight and quality control over customer service and activities at the Staff Centre. Members of the Executive Board comprise representatives of management and customers of the Staff Centre.
- The Director Staff Centre is responsible for the day-to-day management of the Staff Centre and reports to the Assistant Secretary General for Executive Management. The Director is an ex-officio member of the Executive and Customer Services Boards.

Funding:

The Staff Centre Mandate defines the funding guidelines of the NATO Staff Centre and in particular the activities that can receive support from Civil Budget funding.

Activities which support the mission of the Organisation, staff members and families and foster community environment (Category A activities) may be eligible for budgetary contributions from NATO (Civil Budget funding). Activities which provide indirect support to the mission of the Organisation, provide convenience to staff members and families, or generate revenue (Category B activities), are to be funded by membership and user fees, income from commercial concessions, and not through budgetary contributions from NATO (Civil Budget funding).

NATO UNCLASSIFIED

Annex 5 to
FC(2015)071

5-2

Activity:

The NATO Staff Centre has a membership of about 4,600. The Restaurant department serves meals and organises banquets. The Sports department organises sports activities and lessons for adults and children (tennis, swimming, squash, fitness, etc.). The Commercial Services Area has a variety of shops and services managed through concession agreements (optician, pharmacy, retail store, bank, medical centre, jewelry, showroom) and a perfume shop which is run directly by the Staff Centre.

NOTE 2: ACCOUNTING POLICIES

The principal accounting policies adopted in the preparation of these financial statements are set out below.

Basis of preparation

The financial statements are presented in EUR.

The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of the same year.

Declaration of conformity

The NATO-Staff Centre financial statements have been prepared on the basis of the NATO Accounting Framework as approved by nations under C-M(2013)0039 on 2 August, 2013 (which adapts a small number of IPSAS standards to better suit the specific requirements of the Alliance), the Staff Centre Governance and Mandate, together with the NATO Financial Regulations (NFR) and the Financial Rules and Procedures (FRP).

IPSAS 6: Consolidated and Separate Financial:

The Staff Centre should be considered as controlled by the NATO International Staff in accordance with the control criteria set up by IPSAS 6 "Consolidated and Separate Financial Statements" paragraphs 38 to 42.

The adaptation to IPSAS 6 approved by the North Atlantic Council provides that "*NATO reporting entities shall not consolidate Morale and Welfare Activities and/or Staff Association activities into their respective financial statements even when they are considered to be under the control, from a financial reporting perspective, of the NATO reporting entity*" and that "*where this requirement conflicts with another requirement of IPSAS this adapted requirement shall apply*". It applies as from reporting year 2013. As a consequence, the financial statements of the NATO Staff Centre are presented separately and not consolidated with those of the NATO International Staff.

The same adaptation provides that the NATO Reporting Entities "*should present financial information in support of such activities by way of a disclosure note to their financial statements*".

On the other hand, as indicated above the North Atlantic Council when approving the NATO Staff Centre Mandate and Governance decided that the NATO Staff Centre would issue its own and separate financial statements. The NATO Staff Centre's mandate provides that its financial statements should comply with the IPSAS and should be "incorporated" into the financial statements of the NATO International Staff.

This decision was taken after the decision on the IPSAS adaptation and is considered to have superseded it in this particular aspect. As a consequence, beyond a disclosure note in the statements of the International Staff, NATO Staff Centre financial statements are presented separately, rather than incorporated into those of the NATO International Staff, and apply the NATO Accounting Framework, as this provides more transparency with regard to morale, welfare and recreational activities and contributes to consistency with the financial statements of the other NATO bodies.

NATO UNCLASSIFIED

5-3

Annex 5 to
FC(2015)071

IPSAS 20 "Presentation of Budget Information in Financial Statement":

The NATO Staff Centre's financial activity is not controlled through a budgetary process resulting in a formal approval by NATO nations, contrary to most of the other NATO entities. The Staff Centre's mandate does not provide for such a budgetary mechanism. Although some form of forecasting/projection of income and expenditure is conducted for management and internal supervision purposes, there is no budget approval mechanism that would for instance establish a legal limit to expenditure according to different categories within which the NATO Staff Centre should operate; funding is not provided through calls for contributions from NATO member nations; there are no such concepts as appropriations, commitment of credits, etc. As a consequence, it is considered that IPSAS 20 "Presentation of Budget Information in Financial Statement" is not applicable to these financial statements.

The following IPSAS have no material effect on the 2014 financial statements of the NATO Staff Centre:

IPSAS 5: Borrowing Costs
IPSAS 7: Investments in Associates.
IPSAS 8: Interests in Joint Ventures
IPSAS 10: Financial Reporting in Hyperinflationary Economies
IPSAS 11: Construction Contracts
IPSAS 16: Investment Property
IPSAS 21: Impairment of Non-Cash Generating Assets
IPSAS 26: Impairment of Cash-Generating Assets
IPSAS 27: Agriculture
IPSAS 32: Service Concession Arrangements: Grantor

The Cash Flow Statement has been prepared using the indirect method.

Going concern basis:

The Staff Centre benefits from a series of in-kind contributions from the NATO International Staff which are essential to its capacity to operate, such as electricity, water, administrative services, etc., and are estimated to amount to about EUR 1.2 million which is about 23% of its turnover. The Staff Centre would not be financially viable without this support.

In addition, as can be seen in the present financial statements, the NATO Staff Centre has negative net assets, mainly due to a liability towards the NATO Defined Benefit Pension Scheme. The NATO Staff Centre would be technically insolvent if operating on a purely commercial basis, independently, in a standard business environment.

There are however a number of indicators that the NATO Staff Centre could continue to operate for the foreseeable future, in particular because of the support it could obtain from NATO in accordance with NAC agreed principles concerning the regulation of morale and welfare activities in international military headquarters and agencies (see PO(97)98). The Staff Centre is part of the NATO International Staff which is common funded by NATO member nations and is a going-concern. The Staff Centre's situation is not likely to have a material impact on the ability of the NATO International Staff to continue being a going concern. NATO member Nations agreed in July 2015 to transition the Staff Centre from its current structure towards a new structure summarised in the NATO HQ Commercial Operations Business Plan (see Note on Post Balance Sheet Events).

Segment Reporting

A segment is a distinguishable activity or group of activities for which it is appropriate to separately report financial information. For NATO Staff Centre the segment information is based on its principal activities, which have different means of funding and eligibility criteria for support from the NATO Civil Budget. In this instance, the following segments have been adopted: Sports, Restaurant, Commercial Services Area and Management/Overheads.

NATO UNCLASSIFIEDAnnex 5 to
FC(2015)071

5-4

Changes in Accounting Policy

Nothing to report as these are the first financial statements to be presented in this format.

Reclassification of previous years' financial statements

2014 is the first financial year for which Staff Centre financial statements have been prepared by the NATO International Staff, Office of Financial Control. 2013 data is provided but may not always be directly comparable with the current year's. Differences are not considered to have a material effect.

Use of estimates

In accordance with generally accepted accounting principles, the financial statements include amounts based on estimates and assumptions by management, according to the most reliable information available, judgement and assumptions. Estimates include accrued revenue and expenses. Actual results could differ from those estimates. Changes in estimates are reflected in the period in which they become known.

Foreign currency transactions

Foreign currency transactions, as required, are accounted for at the exchange rates prevailing on the date of the transaction. Monetary assets and liabilities at year-end denominated in foreign currencies are converted into EUR using the NATO exchange rates applicable at 31 December 2014.

Realised and unrealised gains and losses resulting from the settlement of such transactions and from the revaluation at the reporting dates of monetary assets, and liabilities denominated in foreign currencies are recognised in the Statement of Financial Performance.

Financial risks

The NATO-Staff Centre uses only non-derivative financial instruments as part of its normal operations. These financial elements include cash, bank accounts and deposit accounts.

All the financial instruments are recognised in the Statement of Financial Position at their fair value.

The Organisation is exposed to a variety of financial risks, including foreign exchange risk, credit risk, currency risk, liquidity risk and interest rate risk.

a. Foreign currency exchange risk

There is very limited exposure to foreign currency risk. All of the NATO-Staff Centre's income is labelled and collected in Euro. With the exception of a small number of suppliers, all invoices are labelled and paid in Euros. The NATO Staff Centre's bank accounts are in Euros.

b. Credit risk

Concerning cash and cash equivalent, the NATO-Staff Centre credit risk is managed by holding current bank accounts and short term highly liquid deposits that are readily convertible to a known amount of cash held with ING Bank (Belgium) and with Banca Monte Paschi Belgio. The latter does not have specific ratings, being owned by Monte dei Paschi di Siena S.p.A. whose ratings are indicated below:

	Short term credit Ratings as at 10.08.2015			
	Fitch	S&P	Moody's	Date of last rating update
ING Bank	A	A	A1	19.05.2015
Monte Paschi	B	not rated	not rated	22.04.2015

c. Liquidity risk

The liquidity risk, also referred to as funding risk, is based on the assessment as to whether the Organisation will encounter difficulties in meeting its obligations associated with financial liabilities. A liquidity risk could arise from a short term liquidity requirement.

The NATO Staff Centre is exposed to liquidity risk because its normal activities may not generate enough to cash for it to repay its pension liability to the NATO Coordinated Pension Scheme and because a source of commercial income (concessions) is subject of a litigation which deprives it from the related cash in-flow. In the short term, and in order to make compulsory payments, this may result in the necessity for the NATO International Staff to make cash advances and/or for the NATO Staff Centre to delay its payments of amounts due to the NATO International Staff.

d. Interest rate risk

Except for certain cash and cash equivalent balances, the NATO Staff Centre financial assets and liabilities do not have associated interest rates. The NATO Staff Centre is restricted from entering into borrowings and investments, and, therefore, there is an insignificant interest rate risk.

Current Assets

a. Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents are defined as short-term assets. They include cash in hand, deposits held with banks, other short term highly liquid investments.

b. Funds managed for third parties

Funds managed on behalf of third parties are held in cash and are presented as a liability. They are accounted for when cash is effectively received. They are represented as a separate item in the cash flow statement of the entity in order to avoid any confusion.

c. Receivables

Receivables are stated at net realisable value, after provision for doubtful and uncollectable debts.

d. Prepayments

A prepayment is a payment in advance of the period to which it pertains and is mainly in respect of advance payments made to third parties.

e. Inventories

As mentioned above, NATO's adaptations of IPSAS were spelled out in C-M(2013)0039 of July 2013, which included IPSAS 12 Inventories. It is described as follows:

Control of NATO-Staff Centre Inventories was refined with a set of 10 criteria to be used in assessing the level of control of an asset. A positive response on six of the criteria will lead to the asset being capitalised in the financial statements if it is above the capitalization threshold. This is applied from January, 2013.

NATO UNCLASSIFIED

Annex 5 to
FC(2015)071

5-6

Criteria that may indicate control of an asset
The act of purchasing the asset carried out (or resulted from instructions given) by the NATO Reporting Entity.
The legal title is in the name of the NATO Reporting Entity.
The asset is physically located on the premises or locations used by the NATO Reporting Entity.
The asset is physically used by staff employed by the NATO Reporting Entity or staff working under the NATO Reporting Entity's instructions.
The fact that the NATO Reporting Entity can decide on an alternative use of the asset.
The fact that the NATO Reporting Entity can decide to sell or to dispose the asset.
The fact that the NATO Reporting Entity, if it has to remove or destroy the asset, can take the decision to replace it.
The fact that a representative of the NATO Reporting Entity regularly inspects the asset to determine its current condition.
The fact that the asset is used in achieving the objectives of the NATO Reporting Entity.
The fact that the asset will be retained by the NATO Reporting Entity at the end of the activity.

Capitalization thresholds relevant to the financial statement are as follow:

Category	Threshold	Basis
Consumables	€50,000	Per location/warehouse
Spare Parts	€50,000	Per location/warehouse
Ammunition	€50,000	Per location/warehouse
Strategic stocks	€50,000	Per location/warehouse

Slow moving inventory – Assuming turnover of stock is over a 12 month period, any items not used over a 36 month period will be deemed to be slow moving.

NATO-Staff Centre will capitalise inventory which it controls in its financial statements. Where there is a conflict between more than one NATO Reporting Entity as to the control of inventory, only the end-user entity will report the inventory in its financial statements, based on reliable information provided by the NATO services provider entity as defined in individual agreements between the two entities.

NATO-Staff Centre will include transportation costs involved in bringing the inventories to their present location and condition in the initial valuation of inventory. These costs will be measured on the actual cost of transportation per item of inventory or by using an apportionment of the global transportation costs of bringing the inventories to their present location and condition across all inventory items in the period. Transportation costs involved in the subsequent movement of inventory which brings them into operational use will not be included in the value of inventory. The method of measuring these costs will be disclosed.

For inventory held prior to 1 January 2013, and not previously recognized as an asset, NATO-Staff Centre provides a brief description of inventory held within its inventory recording systems in the notes to the financial statements.

Where this adaptation conflicts with another requirement of IPSAS this adaptation shall apply. For the remainder, IPSAS 12 shall apply.

Inventories are valued at the lower of cost (purchase cost or including labour costs) or net realizable value. Items held in the retail shop are valued at cost, adjusted as required if damaged.

NATO UNCLASSIFIED

5-7

Annex 5 to
FC(2015)071**Fixed assets (Property, Plant & Equipment and Intangible Assets)****a. Property, Plant & Equipment**

As mentioned above, NATO's adaptations of IPSAS were spelled out in C-M(2013)0039 of July 2013, which included IPSAS 17 Property Plant and Equipment. It is described as follows:

Control of NATO PPE was refined with a set of 10 criteria to be used in assessing the level of control of an asset – they are the same as mentioned above under Inventory. A positive response on six of the criteria will lead to the asset being capitalised in the financial statements if it is above the capitalization threshold. This is applied from January 2013.

Capitalization thresholds relevant to the financial statement are as follow:

Category	Threshold	Depreciation life	Method
Land	€200,000	N/A	N/A
Buildings	€200,000	40 years	Straight line
Other infrastructure	€200,000	40 years	Straight line
Installed equipment	€ 30,000	10 years	Straight line
Machinery	€ 30,000	10 years	Straight line
Vehicles	€ 10,000	5 years	Straight line
Aircraft	€200,000	Dependent on type	Straight line
Vessels	€200,000	Dependent on type	Straight line
Mission equipment	€ 50,000	3 years	Straight line
Furniture	€ 30,000	10 years	Straight line
Communications	€ 50,000	3 years	Straight line
Automated information Systems	€ 50,000	3 years	Straight line

In light of the forthcoming move to a New NATO HQ in 2016, it has been decided, in general, that core PPE relating to the current HQ premises, including the Staff Centre, will be fully expensed as will any fixed equipment and furniture that is not to be transferred to the New HQ. Only movable items purchased with a view to being used again in the New HQ environment will be capitalized.

PPE items not reported as a consequence of this IPSAS adaptation include, or PPE items purchased prior to 1 January 2013 of which the Staff Centre makes use comprise: a restaurant facility including kitchen, dining room, storage area and a bar; a series of sports facilities (swimming pool, fitness room, squash courts, gymnasium, tennis courts, football pitch), office space.

When NATO moves to the new HQ in 2016, the foregoing items, along with the rest of the former HQ premises, will be returned to Host Nation Belgium at no cost.

The premises also include infrastructure dedicated to commercial activities (pharmacy, retail shop, jewelry, perfume shop, bank) and office space for NATO retiree associations.

Where and as appropriate, specific elements of PPE (for example buildings), will be broken down into component parts to allow depreciation of different parts of the asset at different rates. The Staff Centre has considered PP&E acquired prior to 1 January 2013 as fully expensed. For PPE held prior to 1 January 2013, and not previously recognized as an asset, the Staff Centre will provide a brief description in the Notes below.

NATO Staff Centre deems that the NAC, by approving this guideline, recognized that the resources necessary to deal with the issues capitalising the legacy assets would exceed the benefits. In light of this, and combined with the fact that substantial assets will not survive the move to the New NATO HQ at the end of 2015, NATO Staff Centre decided to apply the IPSAS principle of balance between Benefit and Cost (IPSAS 1, Appendix A).

NATO UNCLASSIFIED

Annex 5 to
FC(2015)071

5-8

b. Intangible Assets

As mentioned above, NATO's adaptations of IPSAS were spelled out in C-M(2013)0039 of July 2013, which included IPSAS 31 Intangible Assets. It is described as follows:

Control of NATO Intangible Assets was refined with a set of 10 criteria to be used in assessing the level of control of an asset – they are the same as mentioned above under Inventory. A positive response on six of the criteria will lead to the asset being capitalised in the financial statements if it is above the capitalization threshold. This is applied from January, 2013.

NATO Intangible Assets Capitalization Thresholds – NATO-Staff Centre will capitalise each intangible asset item that is above the following agreed NATO thresholds:

Category	Threshold	Depreciation life	Method
Computer software (commercial off the shelf)	€50,000	4 years	Straight line
Computer software (bespoke)	€50,000	10 years	Straight line
Computer database	€50,000	4 years	Straight line
Integrated system	€50,000	4 years	Straight line

NATO-Staff Centre will capitalize all controlled intangible assets above the NATO Intangible Asset Capitalization Threshold. For anything below the threshold, the Staff Centre will have the flexibility to expense specific items.

NATO-Staff Centre will capitalize other types of intangible assets acquired after 1 January 2013 including:

- Copyrights
- Intellectual Property Rights
- Software development

NATO Staff Centre may consider intangible assets acquired prior to 1 January 2013 as fully expensed.

NATO Staff Centre will report controlled intangible assets in its financial statements. Where there is a conflict between more than one NATO Reporting Entity as to the control of intangible assets, only the end-use entity will capitalise the intangible asset in its financial statements based on reliable information provided by the NATO services provider entity as defined in individual agreements between the two entities.

For intangible assets held prior to the 1 January 2013, and not previously recognized as an asset, NATO Staff Centre will provide a brief description of intangible assets held in its intangible asset recording systems in the notes to the financial statements. Such disclosure will include as a minimum the types of intangible held, locations where intangible assets are held and the approximate number of items held per asset category.

If an intangible asset is upgraded after 1 January 2013, only the portion related to the modification will be capitalized.

Where this adaptation conflicts with another requirement of IPSAS this adaptation will apply. For the remainder, IPSAS 31 shall apply. This adaptation is effective for financial reporting periods beginning on 1 January 2013.

Current liabilities

a. Payables

Payables are amounts due to third parties for goods received and services provided that remain unpaid. This includes an estimate of accrued obligations to third parties for goods and services received but not yet invoiced.

b. Advances

Advances are recognised when they are called if they result from an agreement or when received if the decision is in the hands of the paying entity.

c. Provisions

Provisions are recognised when the Staff Centre has a present obligation (legal or constructive) as a result of past events when it is probable that it will have to bear the cost and when a reliable estimate of the amount of the obligation can be made. Provisions are measured at management's best estimate of the expenditure required to settle the obligation at the date of the present financial statements.

Loans

The NATO Staff Centre has not entered into any kind of loan from the banking sector. However, a cash advance received from the NATO International Staff has been recognised as a loan in consideration of the likely duration of such advance.

Leases

Leases are classified as finance leases whenever the terms of the lease transfer substantially all the risks and rewards of ownership to the lessee. The leased item is recorded as an asset in the statement of financial position and depreciated according to the rules applicable to the same category of assets. All other leases are classified as operating leases and are recognised in the statement of financial performance.

Revenue recognition

a. Revenue from non-exchange transactions

There is no revenue from non-exchange transactions; the Staff Centre is not funded by assessed contributions from NATO member nations.

In-kind contributions of services are currently not recognised in the Statement of Financial Performance.

b. Revenue from exchange transactions

All revenue of the NATO Staff Centre is considered revenue from exchange transactions because of its commercial nature. Revenue comprises mainly sales of goods at the perfume shop, the sports shop and the restaurant, fees paid by users of the sports facilities, reimbursement of expenses and occupancy fees from concessionaires. Revenue is recognised to the extent that it is probable that the economic benefit will flow to the Staff Centre. It is measured at fair value of the consideration received or receivable is recognised upon delivery of the service or on the date of the sale of goods.

Expense recognition

Expenses are recognised as goods are received and services delivered.

NATO UNCLASSIFIED

Annex 5 to
FC(2015)071

5-10

NOTE 3: IN-KIND CONTRIBUTIONS RECEIVED

The NATO Staff Centre benefits from a series of in-kind contributions from the NATO International Staff. These contributions are neither recognised in the statement of financial position nor in the statement of financial performance.

Infrastructure:

The NATO Staff Centre operates on infrastructure that was originally funded by the NATO Civil Budget in the early 1970s. These are made available at no cost to the Staff Centre. They comprise: a restaurant facility (including kitchen, dining room), storage area, a bar, a series of sports installations (swimming pool, fitness room, squash courts, gymnasium, tennis courts, football pitch, bowling), and office space.

When NATO moves to its new premises in 2016, these items will form part of the overall premises returned to Host Nation Belgium at no cost.

The land on which this infrastructure is built is the object of a specific agreement between NATO and Host Nation Belgium. No rent or equivalent is charged by NATO to the Staff Centre.

Operating costs and minor investments:

Miscellaneous Operating and Maintenance expenses directly attributable to the Staff Centre's activity are charged to the NATO Civil Budget (such as fuel, water, gardening, communications, etc.) in the overall amount of EUR 927,232 (EUR 988,348 in 2013). Some smaller Staff Centre expenses are commingled with the NATO Civil Budget where the contract does not allow for an accurate allocation of cost.

None of these expenses were charged back to the Staff Centre up to 2013. As from 2014, an increasing portion will be reimbursed by the Staff Centre (EUR 45,500 in 2014).

Administrative Support:

In addition, NATO-IS provided administrative support to the Staff Centre at an estimated cost of EUR 279,407 (EUR 274,145 in 2013).

NOTE 4: CASH AND CASH EQUIVALENTS

The current bank accounts are held in EUR. Deposits are held in interest-bearing bank current accounts that are immediately available.

NOTE 5: ACCOUNTS RECEIVABLE

Receivable from Nations

None: the Staff Centre is not funded by contributions from Nations.

On an individual basis national delegations may be clients of the Staff Centre in which cases they are considered in the same way as the other clients.

Receivable from Clients

These are essentially amounts due by concessionaires in relation to the Commercial Services Area.

Prepayments

None.

NATO UNCLASSIFIED

5-11

Annex 5 to
FC(2015)071**NOTE 6: INVENTORIES**

Inventories consist mainly of food, beverages, perfume, petrol cards, minor sport items for sale, and office supplies.

NOTE 7: NON-CURRENT ASSETS

Reconciliation of the carrying amount of non-current assets as at 31 December 2014 is presented below:

(amounts in EUR)	Carrying Amount end 2013	Accumulated Depreciation end 2013	Additions	Disposals	Annual Depreciation	Impairment	Carrying Amount end 2014
Land and buildings	1,336,032.56	1,336,032.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Installed Equipment	162,532.88	160,853.78	3,059.00	0.00	1,859.22	0.00	2,878.88
Office Equipment	223,406.37	223,406.37	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Financial Leases	0.00	0.00	28,800.00	0.00	11,200.00	0.00	17,600.00
TOTAL	1,721,971.81	1,720,292.71	31,859.00	0.00	13,059.22	0.00	20,478.88

There has been no impairment, no revaluation during 2013 and 2014.

Land and buildings

Land and buildings are shown at fair value, based on internal valuation and judgment on each reporting date.

NATO Staff Centre facilities are located on a piece of land granted by Belgium to NATO by way of concession on which NATO is authorized to erect all necessary buildings and facilities needed to perform its functions. A symbolic price is paid by NATO International Staff to Host Nation Belgium annually for the rent. NATO is the full owner of all structures built thereon. Belgium remains the sole and full owner of the land, which is public domain ("domaine public"). The concession ends 180 days after NATO has left the buildings and facilities. At the end of the concession, there will be no property rights transferred to NATO. No rent related to land is charged by NATO International Staff to the NATO Staff Centre.

The main element of Constructions is the building wherein the Staff Centre operates its Commercial Services Area (pharmacy, retail store, perfume shop, bank, jewelry), essentially by way of concession of premises to specific commercial entities, and is totally depreciated.

Financial Leases

Financial leases is related to specific software for the restaurant and the management of memberships for the sports area. This lease had not been recognised the previous 2013 financial statements. To regularize the situation the financial lease was recognised in 2014 at its net value.

Material and non-recorded items purchased prior to 1 January 2013

The original buildings of the current NATO Staff Centre facilities are estimated as having a zero value in consideration of their age, of the terms of the concession agreement, of the limited value for money of an evaluation study and of the planned move to new premises in 2016. There is also an extension to the restaurant dining room which was funded several years ago through a contribution by a major supplier.

Depreciation

Straight-line depreciation method is used for all categories, with the life cycles being those stated in the accounting policy.

NATO UNCLASSIFIED

Annex 5 to
FC(2015)071

5-12

Impairment of fixed assets

The carrying amounts of fixed assets are reviewed for impairment if events or changes of circumstances indicate that they may not be recoverable. If any such indication exists, the recoverable amount of the asset is estimated in order to determine the impairment loss. Any provision for impairment losses is charged against the Statement of Financial Performance in the year concerned.

NOTE 8: ACCOUNTS PAYABLE

Payable to Nations

None: there is no specific financial process (e.g. budgetary) that involves NATO member Nations directly and globally with the Staff Centre.

Payable to Suppliers

In addition to amounts due to the suppliers directly linked to the Staff Centre's activity, this item includes amounts due to the NATO International Staff for miscellaneous operating costs (EUR 238,710.65).

EUR 9,600 is the short term portion of amounts due in relation to financial leases.

NOTE 9: NON-CURRENT LIABILITIES

Long Term Pension Debt

The Staff Centre did not pay its employer contributions (currently 18% of basic salaries) to the NATO Defined Benefit Pension Scheme between 2001 and late 2010. The employee contributions, however, have always been paid. As from May 2011, further to an agreement with the NATO-IS Financial Controller, the Staff Centre was required to pay monthly contributions of EUR 25,000 towards its employer liability. This amount is about 50% more than its normal annual employer contributions and the amount was determined so as to strike a balance between a timely reimbursement of the liability and sustainability for the Staff Centre's financial situation. The annual payment of EUR 300,000 represents about 7% of the Staff Centre's annual turnover. Over time, as fewer Staff Centre employees participate in the Defined Benefit Pension Scheme (it was closed to new entrants on 1 July 2005), the amount of normal contributions due will decrease. Maintaining payments at EUR 300,000 per year will, therefore, accelerate the settlement of arrears and it was originally planned that the liability could be totally repaid by 2021.

Further to the payments made in the course of the year, the net liability of the Staff Centre on 31 December 2014 amounted to EUR 1,401,671.64 (EUR 1.58 million 31 December 2013).

Loan from the International Staff

At the end of 2014, NATO International Staff made a cash advance (EUR 226,360) to the Staff Centre in order to temporarily compensate for funds due to the Staff Centre but seized in a context that NATO considers as a violation of its immunity of jurisdiction and execution. From a financial perspective this resulted in the Staff Centre's inability to collect related cash amounts. This situation has been reported to the Budget Committee. Given the likely long term nature of the underlying issue, this advance is considered as a loan. Considering that the litigation originates from a contract signed by another NATO body, the NATO International Staff will seek reimbursement of the advance from the latter.

This item also includes the long term part (EUR 8,000) of amounts due in relation to a financial lease.

NOTE 10: NET ASSETS

The previous years' deficit is essentially due to the recognition of the non-payment by the Staff Centre of its employer contributions to the NATO Defined Benefit Pension Scheme between 2001 and 2010 (originally EUR 1.770 million due end 2010).

Up until 2013, an amount of EUR 33,333.33 was erroneously presented as Capital Expenses' Subsidy. To regularise the situation, this amount was incorporated in the Previous Years' Surplus/Deficit account.

NOTE 11: REVENUE

Revenue is recognised to the extent that it is probable that the economic benefits will flow to the entity and the result can be measured reliably.

Sales

Revenue is essentially derived from sales in the restaurant and the commercial area, and membership and usage fees from the sports area.

Concession Revenue

The other main source of revenue corresponds to concession fees and reimbursements of costs from concessionaires located on the Staff Centre premises. It also includes revenue from some concessions at NATO Headquarters. NATO member nations agreed that such income would be collected by the NATO International Staff and thereafter transferred to the NATO Staff Centre (EUR 84,960 in 2014 and EUR 99,041 in 2013).

Financial Revenue

Financial revenue is essentially made of interests earned on bank accounts.

NOTE 12: EXPENSES

Wages, salaries and employee benefits:

The personnel related costs include all staff expenses, as well as other non-salary related expenses in support of the Staff Centre's activities. The amounts include expenses for salaries and emoluments for approved NATO-Staff Centre positions, including overtime, and temporary personnel.

The decrease in the staff expenses between 2013 and 2014 is linked to the decision to outsource certain activities conducted by staff previously employed under the temporary staff provisions of NATO's Civilian Personnel Regulations (see Note 19).

Outsourced Services:

The increase is due to the partial outsourcing of functions previously performed by staff employed under the temporary staff provisions of NATO's Civilian Personnel Regulations (See Note 19).

Operating costs:

The operating costs relate primarily to costs necessary to the day to day operation of the Staff Centre, including sponsorship.

Costs of goods sold:

These consist mainly in food, beverage, perfume and petrol coupons.

NATO UNCLASSIFIED

Annex 5 to
FC(2015)071

5-14

Depreciation

In accordance with the accounting policy this item is limited to the PPE recognised as from 2013 and to the part corresponding to financial leases.

Financial costs

Financial costs include bank charges and credit card fees.

NOTE 13: SEGMENT INFORMATION

The tables below provide segment information for financial performance and financial position for 2014.

	Sports	Restaurant	Commercial Area	Overhead	Eliminations	Total
Cash	3,791.79	96,852.74	76,735.77			177,380.30
Receivables	1,612.29	33,971.46	255,777.77			291,361.52
Inventory	7,583.67	25,340.99	338,393.24			371,317.90
PPE and financial lease	19,639.33	-	839.55			20,478.88
TOTAL ASSETS	32,627.08	156,165.19	671,746.33	-	-	860,538.60
Payables	102,681.03	118,235.53	268,076.59	45,500.00		534,493.15
Pensions liability	668,520.76	697,124.80	36,026.08			1,401,671.64
Advances	8,000.00		226,360.03			234,360.03
TOTAL LIABILITIES	779,201.79	815,360.33	530,462.70	45,500.00	-	2,170,524.82

It should be noted that the breakdown of the pensions liability is based on the pension scheme to which related staff belong, which in turn depends on the date the latter joined NATO. Therefore this breakdown does not reflect any other specific relationship between the management of the segments' activity and this liability. To a certain extent this liability could be considered as an unallocated central liability. The part relating relating to the Overhead/Management segment could not be assessed.

	Sports	Restaurant	Commercial Area	Overhead	Eliminations	Total
Revenue						
Sales	1,017,706.88	1,673,052.13	1,818,121.76	-	- 27,994.68	4,480,886.09
Concessions	-	-	341,331.17	-	-	341,331.17
Financial revenue	-	-	-	3,574.66	-	3,574.66
Other revenue	-	-	-	500.00	-	500.00
TOTAL REVENUE	1,017,706.88	1,673,052.13	2,159,452.93	4,074.66	-27,994.68	4,826,291.92
Expenses						
Wages, salaries and employee benefits	644,377.78	747,464.45	130,146.76	350,716.83	-	1,872,705.82
Outsourced services	486,924.33	579,803.54	186,266.99	-	-	1,252,994.86
Operating costs	45,850.11	9,947.10	132,863.53	45,500.00	- 27,994.68	206,166.06
Cost of goods sold	24,764.55	457,997.69	1,312,738.17	-	-	1,795,500.41
Depreciation and amortization	12,219.67	-	839.55	-	-	13,059.22
Financial costs	-	-	-	10,566.21	-	10,566.21
TOTAL EXPENSES	1,214,136.44	1,795,212.78	1,762,855.00	406,783.04	- 27,994.68	5,150,992.58
SURPLUS (DEFICIT) FOR THE PERIOD	- 196,429.56	- 122,160.65	396,597.93	- 402,708.38	-	324,700.66

NOTE 14: LEASES

An analysis of lease contracts was conducted and it was considered that some of them had characteristics that could have led them to be considered as finance leases (in the IPSAS 13 sense) in particular as relates to the leasing of the specialised software used by the Staff Centre.

The Staff Centre has signed a lease agreement covering software for ticketing, bookings and registrations and server support. The lease, which is for 36 months starting on 1 November 2013 and expiring in 2016, is classified as a finance lease. The company can, after the initial lease term, purchase the property at the then fair value of the property.

NATO UNCLASSIFIED

5-15

Annex 5 to
FC(2015)071

Total Value of Financial Lease	28,800.00
Economic life	36 months
Residual value	0.00
Monthly lease payments	800.00

Asset Balances at 31 December

amounts in EUR	2014	2013
Software and Server	27,200.00	-
Less: Accumulated Depreciation	9,600.00	-
Net Amount	17,600.00	-

Financial Lease Obligation Amortisation Table			
	01-Jan	Depreciation	31-Dec
2013	28,800.00	1,600.00	27,200.00
2014	27,200.00	9,600.00	17,600.00
2015	17,600.00	9,600.00	8,000.00
2016	8,000.00	8,000.00	-

Fees payable under operating lease agreements are accounted as expenses in the Statement of Financial Performance on a straight-line basis over the relevant lease term.

NOTE 15: RESTRICTIONS ON FIXED ASSETS

There are no restrictions on fixed assets.

NOTE 16: CONTINGENT LIABILITIES

A number of contingent liabilities have been identified, but the total possible obligation relating to these items is not expected to be material.

Some staff have lodged complaints with the NATO Administrative Tribunal concerning the conversion of their contracts from the previous temporary staff position to international civilian staff.

Further to a litigation involving another NATO body and one of its suppliers, Belgian courts allowed seizure on behalf of this third party of amounts due by several vendors to the NATO Staff Centre (which partakes of NATO's legal personality). NATO considers this a violation of the special legal status it enjoys under the Agreement on the status of the North Atlantic Treaty Organization, national representatives and international staff, done in Ottawa on 20 September 1952 (the Ottawa Agreement), in particular the Organization's immunity of jurisdiction and of execution. Formal proceedings are still ongoing before several Courts of the Host Nation.

This situation does not result from any wrongdoing or omission by the Staff Centre. If in the end any amounts are to be paid, they would be due from the NATO body concerned.

NOTE 17: CONTINGENT ASSETS

Nothing to report.

NOTE 18: WRITE-OFFS

There has been no write-off of Staff Centre property during 2014.

NATO UNCLASSIFIED

Annex 5 to
FC(2015)071

5-16

NOTE 19: EMPLOYEE DISCLOSURE

Accounting for employee benefits is accounting for any liability in relation to all forms of consideration given by an entity in exchange of service rendered by employees.

Contractual situation

In order to regularise the situation of staff employed under different contractual vehicles (e.g. temporary personnel), and in particular the concern that the NATO Civilian Personnel Regulations may not be fully designed for the activities undertaken by the Staff Centre, a series of measures have been taken in 2014.

Staff previously employed under the Temporary Staff provisions of the NATO Civilian Personnel Regulations, student jobs, etc. were gradually transferred according to their specific situation to permanent international civilian staff positions, manpower contracts or eventually under a technical assistance agreement with a third party supplier. As a consequence, Personnel Expenses decreased in 2014, whereas Operating Costs (for the part corresponding to the related outsourcing of services), increased.

Specific benefits

NATO Staff Centre employees working in the restaurant (about fifteen persons including management) are allowed a lunch per day worked whilst their monthly salary is reduced by EUR 61.02 to EUR 81.36 (depending on grade). This benefit is a long established practice and is not available to other NATO staff members but derives from a customary practice in the restaurant economic sector.

Establishment

At 31 December 2014, NATO Staff Centre had an approved Personnel Establishment of 37 positions of which 31 were occupied as of December 2014.

At 31 December 2014, NATO Staff Centre had 158 days of untaken leave. The NATO regulations allow for the carry forward of untaken leave to the following year. Any untaken days carried forward must be taken by 30 April of the following year unless an exception is granted by the Human Resources Department in which case untaken leave days are forfeited after 30 October. The vast majority of days are taken before 30 April. The related amount is not considered material and is considered stable from one year to the next, therefore the value of this is not recognised in the financial statements.

Pension Contributions

The NATO International Staff centrally manages three pension schemes, namely the Defined Benefit Pension Scheme (DBPS), the Provident Fund and the Defined Contribution Pension Scheme (DCPS), as well as the Retirees Medical Claims Fund (RMCF), covering staff employed by all NATO bodies. NATO wide financial statements are issued by the NATO International Staff Office of Financial Control for the three pension schemes and the RMCF; therefore, no related assets or liabilities are recognised in these financial statements.

There were no Staff Centre personnel affiliated to the NATO Provident Fund.

13 staff members participate in the Defined Contribution Pension Scheme (DCPS) administered by NATO (6 end 2013). The DCPS provides that the NATO-Staff Centre budget makes a 12% monthly matching contribution to the staff members' contributions for current service.

18 employees participate in NATO's Defined Benefit Pension Scheme (DBPS) (20 end 2013). A deduction of 9% of their salaries is made and contributed to the annual financing of this Plan. In addition, the NATO Staff Centre, in accordance with rules agreed for small size NATO entities, fully discharges its employer liability by making a monthly matching contribution of 18% to the DBPS.

NATO UNCLASSIFIED

5-17

Annex 5 to
FC(2015)071

These contributions are expensed during the year in which the services are rendered and represent the total pension obligation of the entity. The situation concerning amounts due in this respect of past years are analysed under Note 9.

The contributions for pensions paid are as follows (excluding amounts related to the Staff Centre DBPS employer contributions liability for past years):

amounts in EUR	2014			2013		
	Staff	Employer	Total	Staff	Employer	Total
Provident Fund	-	-	-	-	-	-
Co-ordinated Pension Scheme	82,454.55	164,909.10	247,363.65	92,909.40	185,818.80	278,728.20
Defined Contribution Pension Scheme	27,769.09	40,497.72	68,266.81	20,354.79	30,532.15	50,886.94
TOTAL	110,223.64	205,406.82	315,630.46	113,264.19	216,350.95	329,615.14

NOTE 20: KEY MANAGEMENT PERSONNEL

The Staff Centre Executive Board is the governing body of NATO Staff Centre. Its voting members are paid either from the Civil Budget or by their respective national authorities in the case of the International Military Staff representative. They do not receive any additional remuneration for their responsibilities or access to benefits from the NATO Staff Centre nor any other NATO body.

For the purposes of IPSAS 20 implementation, the key management personnel of the NATO Staff Centre are the Assistant Secretary General for Executive Management and the Director Staff Centre. Only the Director Staff Centre is paid by the NATO Staff Centre and his remuneration is based on the A5 salary scale as approved for NATO salaries in Belgium.

There is no other remuneration or benefits to key management personnel and their family members. Key management personnel is entitled to receive loans which are also available to other members of NATO.

NOTE 21: RELATED PARTIES

There have been the following related party relations.

Member Nations

Up until 31 December 2013 the Belgian Ministry of Defence provided free lifeguard services in the swimming pool in exchange for free access for its staff. This arrangement was terminated as from 1 January 2014 and the Staff Centre has hired lifeguards at cost from a manpower company (estimated annual cost EUR 104,000).

NATO International Staff

The governance of the Staff Centre which involves some NATO senior management members is described under Note 1.

NATO-IS provides certain administrative support and covers some operating and maintenance services, as described under Note 3, for a total estimated at EUR 1,206,639 in 2014 (EUR 1,262,493 for which in 2013) which was not charged to NATO Staff Centre. These are estimates based on physical criteria (surface, number of staff served etc.) and may not correspond exactly to the value of the service received by the Staff Centre.

In 2014, for the first time, NATO International Staff charged an amount of EUR 45,500 to the Staff Centre as a partial contribution towards the costs borne by the former in support of the latter. The plan is to increase this amount gradually with the expectation that the Staff Centre become fully customer funded before NATO moves to its new premises in 2016.

NATO UNCLASSIFIED

Annex 5 to
FC(2015)071

5-18

NATO-IS has made a cash advance (EUR 226,360) to the Staff Centre in order to temporarily compensate for funds due to the Staff Centre but seized in a context that NATO considers as a violation of its immunity of jurisdiction and execution (see Note 9).

NATO-IS charges the Staff Centre for operating costs due to the activity of the Staff Centre's concessionaires (EUR 26,533.59 for 2014); to date the amounts still due are EUR 238,710.65.

Concession contributions owed by occupants of commercial areas in the NATO HQ are collected by the IS and transferred to the Staff Centre in accordance with decisions taken by the Budget Committee, although they are not concessions managed by the Staff Centre (EUR 84,960 in 2014 and EUR 99,041 in 2013).

Conversely the Staff Centre management may on occasion provide services to the NATO International Staff, at no cost.

NATO Defined Benefit Pension Scheme

As explained above, the Staff Centre has a long term liability towards the NATO Defined Benefit Pension Scheme in the amount of EUR 1,401,671.64 as at end 2014.

Charities

The Staff Centre has organised and provided, free of charge, support to charitable events in which partners of NATO International Staff Key Management Personnel participated pro bono. It has also supported the NATO Charity Bazaar by providing free beverages during preparatory meetings.

NOTE 22: POST BALANCE SHEET EVENTS

On 22 July 2015, the Budget Committee approved a NATO HQ Commercial Operations Business Plan (BC-D(2015)0123-REV2) which foresees a substantial change in the management of a series of services and/or concessions presently handled by the Staff Centre. In order to transition to the future setup for commercial operations in the NATO HQ, some restructuring costs may be incurred, in particular Loss of Job Indemnities. The latter are estimated in a potential amount of EUR 1.4 million and would, if incurred, most likely be borne by the NATO Civil Budget and the New NATO HQ Project.
